

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard  
MRC de Bécancour  
Province de Québec



---

## AVIS PUBLIC

### Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable

---

Au 31 décembre 2025

---

En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0
  
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 0

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

---

Amélie Hardy Demers  
Directrice générale/greffière-trésorière

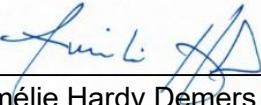
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat l'avis public portant sur la *[publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2025]*, en affichant une copie de cet avis le 6 janvier 2026 l'endroit suivant :

- Site Internet de la municipalité ([stececiledelevrard.com](http://stececiledelevrard.com))

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 6 janvier 2026.

  
Amélie Hardy Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière